

Dudelange, le 10. september 2023

Semiray Ahmedova

Yves Steffen

À l'attention de Monsieur le Bourgmestre et du conseil échevinal de la commune de Dudelange

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,

Au nom de déi gréng Dudelange, nous vous prions de bien vouloir prendre position quant aux questions suivantes lors du prochain conseil communal.

L'École de Théâtre de Dudelange propose des classes aux jeunes en luxembourgeois ou français et des classes francophones pour adultes en soirée. L'École de Théâtre va offrir une chance à toutes et à tous d'apprendre le jeu de comédien.ne, mais aussi une possibilité de développement personnel aux jeunes et aux adultes.

Le programme prévu pour les classes de jeunes sera tenu par la professeure Mme Martine Kohn.

Les cours se tiendront dans la nouvelle salle polyvalente de Dudelange.

En l'occurrence, nous aimerions savoir :

- S'agissant d'une école de théâtre qui aura une salle communale mise à disposition, quel est le statut de cette école (école privée, asbl, association à but lucratif, autres) ?
- Le musée du sport a dû être voté par le conseil communal. Pourquoi cette procédure ne s'applique-t-elle pas également à ce cas de figure ?
- De manière générale, les enseignant.es travaillant pour la commune de Dudelange n'ont pas le droit de siéger dans le conseil communal de cette même commune. De ce fait, quelle est la situation de Mme Martine Kohn, qui est conseillère communale.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins, l'expression de notre parfaite considération.

Semiray Ahmedova

Yves Steffen